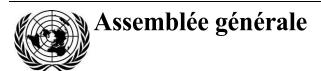
Nations Unies A/72/433/Corr.1



Distr. générale 3 janvier 2018 Français Original : espagnol

Soixante-douzième session

Point 64 de l'ordre du jour

## Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

## Rapport de la Troisième Commission

Rapporteur: M. Edgar Andrés Molina Linares (Guatemala)

Rectificatif

Section III

Recommandations de la Troisième Commission, projet de résolution I Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

## 1. Paragraphe 6

Substituer au texte actuel :

6. Prend note des importantes initiatives lancées en 2017 à l'échelle régionale et mondiale, ainsi que des conférences et réunions au sommet tenues durant la même période en vue de renforcer la solidarité internationale et la coopération en faveur des réfugiés et autres personnes concernées, notamment la Conférence humanitaire d'Oslo, tenue le 24 février, le Sommet extraordinaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, tenu à Nairobi le 25 mars, la Conférence de Bruxelles tenue le 4 avril, la conférence de haut niveau pour les annonces de contributions tenue à Genève le 25 avril, la Conférence de Londres, tenue le 11 mai, le Sommet d'Ouganda sur la solidarité envers les réfugiés, tenu les 22 et 23 juin, et la conférence pour les annonces de contributions tenue à Genève le 23 octobre, et engage les participants à ces diverses manifestations à honorer les engagements qu'ils y ont pris;

## 2. Paragraphe 12

Substituer au texte actuel:

100118

12. Réaffirme également que la protection des déplacés et l'aide à leur apporter incombent au premier chef aux États, coopérant comme il se doit avec la communauté internationale, et doivent viser, entre autres, à faciliter le retour et l'intégration ou la réinstallation volontaires des intéressés dans leur propre pays, en toute sécurité et dans la dignité;



